

# **TARIFS 2019**

**Services prestataires d'aide et  
d'accompagnement à domicile  
(SAAD)**



## **SERVICES PRESTATAIRES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés par le Président du Conseil départemental, assurent au domicile des personnes ou à partir de leur domicile des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie et les actes essentiels lorsque ceux-ci sont assimilés à des actes de la vie quotidienne, en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale, qui relèvent des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Ces prestations s'inscrivent dans un projet individualisé d'aide et d'accompagnement élaboré à partir d'une évaluation globale des besoins de la personne. Elles sont réalisées par des aides à domicile, notamment des auxiliaires de vie sociale. Elles concourent au soutien à domicile, à la préservation ou à la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces prestations peuvent être intégrées au plan d'aide de la personne âgée bénéficiaire de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou au plan personnalisé de compensation de la personne handicapée bénéficiaire de la Prestation de compensation du handicap (PCH), lorsque les conditions pour bénéficier de ces aides sont remplies. Si les ressources de l'utilisateur sont faibles, il peut solliciter l'attribution de la prestation d'aide-ménagère au titre de l'aide sociale. La participation du bénéficiaire est alors de 2,00 €. Il convient de se renseigner auprès de sa mairie.

### **IMPORTANT**

Les SAAD qui interviennent auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques doivent obligatoirement avoir obtenu une autorisation délivrée par le Président du Conseil départemental au vu des prescriptions du cahier des charges national fixé par décret N° 2016-502 du 22 avril 2016.

Les activités des SAAD autorisés ont été redéfinies par décret 2016-750 du 6 juin 2016 et concernent :

- l'assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux ;

- la prestation de conduite de véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives ;
- l'accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenade, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Pour intervenir auprès des bénéficiaires de l'APA ou de la PCH, un SAAD doit y être autorisé spécifiquement s'il n'est pas détenteur de l'habilitation à l'aide sociale départementale.

## Services autorisés et habilités à l'aide sociale départementale

### Limoges

#### Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Tél. 05 55 10 01 31 - Fax 05 55 10 01 30

coordination@adpad87.fr

Statut : privé

Taux horaire :

- 21,88 € pour les heures normales
- 15,33 € pour les interventions courtes
- 31,74 € pour les heures majorées (dimanches et jours fériés)
- 22,22 € pour les interventions courtes majorées (dimanches et jours fériés)

GESTIONNAIRE : Association d'aide aux personnes à domicile  
25, rue Hyacinthe-Faure - 87060 LIMOGES Cedex 2

### Limoges

#### Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Tél. 05 55 38 98 40 - Fax 05 55 38 98 45

association@actid87.fr

Statut : privé

Taux horaire semaine : 23,32 €

Taux ½ h semaine : 16,32 €

Taux horaire dimanches et jours fériés : 33,81 €

Taux ½ h dimanches et jours fériés : 23,67 €

GESTIONNAIRE : Actions et interventions à domicile 87  
(ACTID 87) - 59, rue F.-Mistral - 87100 LIMOGES

### Limoges

#### Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Tél. 05 55 34 28 19 - Fax 05 55 34 10 98

spasad.limoges@apf.asso.fr

Statut : privé

Taux horaire : 28,35 €

GESTIONNAIRE : APF France Handicap  
1, rue Marcel Deprez - 87100 LIMOGES

## **Limoges**

### **Service d'aide et d'accompagnement à domicile**

**Tél. 05 55 50 86 41** - Fax 05 55 01 46 43

Service\_Information\_Seniors@ville-limoges.fr

*Statut : public*

Taux horaire : 21,81 €

**GESTIONNAIRE** : CCAS Hôtel de ville

87031 LIMOGES Cedex

## **Limoges**

### **Service d'aide et d'accompagnement à domicile**

A Dom' Limousin – Secteur Haute-Vienne

**Tél. 05 55 32 64 66** - Fax 05 19 99 24 37

contact87@adomlimousin.fr

*Statut : privé*

Taux horaire :

- 22,07 € pour les heures normales
- 15,45 € pour les interventions courtes de semaine
- 32,02 € pour les heures majorées (dimanches et jours fériés)
- 22,41 € pour les interventions courtes majorées (dimanches et jours fériés)

**GESTIONNAIRE** : Association de l'union mutualiste limousine

39 Avenue Garibaldi - 87000 LIMOGES

## **Panazol**

### **Service d'aide et d'accompagnement à domicile**

**Tél. 05 55 06 15 58** - Fax 05 55 06 02 52

agemad@orange.fr

*Statut : privé*

Taux horaire :

- 21,96 € pour les heures normales
- 15,36 € pour les interventions courtes
- 31,83 € pour les heures majorées (dimanches et jours fériés)
- 22,28 € pour les interventions courtes majorées (dimanches et jours fériés)

**GESTIONNAIRE** : Association "Aide garde et maintien à domicile" (AGEMAD)

20, avenue du Président Vincent Auriol - 87350 PANAZOL

## **Saint-Junien**

### **Service d'aide et d'accompagnement à domicile**

**Tél. 05 55 02 46 01** - Fax 05 55 02 47 67

unasaintjunien@orange.fr

*Statut : privé*

Taux horaire :

- 21,78 € pour les heures normales
- 15,25 € pour les interventions courtes
- 31,58 € pour les heures majorées (dimanches et jours fériés)
- 22,10 € pour les interventions courtes majorées (dimanches et jours fériés)

**GESTIONNAIRE** : UNA OUEST 87

10, boulevard de la République - B.P. 16

87201 SAINT-JUNIEN cedex 1

### **Services autorisés et non habilités à l'aide sociale départementale**

La liste est téléchargeable sur le site [www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr).